

# CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL LES MOLUNES

## SEANCE DU 04/09/2017

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire, ARBEZ-CARME Elisabeth, BOUILLIER Isabelle, PILLARD Claudie, GAILLARD Denis, MOYAT Alain, Maire adjoints, CUPILLARD Elisabeth, DALLOZ Sylvie, DURIF Joël, GRECARD Daniel, GROSSIORD Daniel, MICHAUD Jean-Louis, MICHAUD Sylvie, PERALTA Françoise, RAFFIN Emilie, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain.
Absents excusés:	GRECARD Eliane qui donne procuration à GAILLARD Denis, VERNEREY Samuel qui donne procuration à PERRIN Raphaël, ZEHNDER Damien qui donne procuration à CUPILLARD Elisabeth à l'exception des questions concernant le Gite de la Vie-Neuve, PERRIER Marianne
Absent :	PETETIN Aurore, PATARCHI Guillaume.
Secrétaire de séance :	DALLOZ Sylvie

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 27/07/2017 qui est approuvé à l'unanimité.

### **I. GITE LA VIE NEUVE LES MOLUNES - PROPOSITION CABINET TARDY**

M. le Maire donne lecture d'un courrier en date du 28/08/2017 de l'Atelier d'Architecture TARDY ainsi que d'une lettre recommandée avec accusé de réception en date du 28/07/2017 sollicitant un avenant au marché de maîtrise d'œuvre suite à la restitution de l'APD pour lequel il ne sera pas donné suite eu égard au montant des travaux.

Il s'en suit un bref rappel de l'historique du projet en termes d'évaluation des coûts, à savoir :

- l'étude de programmation du Cabinet SOLIHA chiffrait un projet à 465 000 € HT
- le marché initial de travaux avait été conclu sur une base 420 000 € HT,
- l'avant-projet sommaire de l'Atelier d'Architecture TARDY présentait un coût de 1 252 000 € HT sur une base d'un aménagement avec 32 lits,
- l'avant-projet définitif de l'Atelier d'Architecture TARDY en date du 20/07/2017 était évalué à 1 934 000 € HT pour 48 lits et 1996 000 € HT pour 52 lits,

Considérant la décision du Conseil Municipal du 27/07/2017 de demander une révision du projet en fixant un plafond d'investissement à hauteur de 900 000 € HT, le conseil municipal accepte l'avenant à hauteur de 43 000€ d'honoraires pour solder les sommes dues à ce jour et réserve sa décision quant aux suites à donner avec le Cabinet l'Atelier d'Architecture TARDY.

Il est précisé qu'il reste un solde à payer de 28 516,30 € HT, des acomptes ayant déjà été réglés.

Le Conseil Municipal prend par ailleurs acte que le maître d'œuvre s'engage à étudier de nouvelles propositions de restructuration dans l'enveloppe définie.

Dans l'hypothèse où un accord n'interviendrait pas sur la faisabilité avec ce cabinet d'architectes sur la base des attentes, le Conseil Municipal envisage une nouvelle consultation.

En outre, lors de l'élaboration du budget primitif 2017, la somme de 100 000 € avait été provisionnée au chapitre 23 « immobilisations en cours » au titre d'investissement en faveur du gîte de la Vie-Neuve des Molunes.

Considérant la nécessité d'imputer le paiement des honoraires au chapitre des frais d'étude, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'opérer la modification budgétaire suivante :

Compte 2013 D (Immobilisations en cours)	- 50 000 €
Compte 2031 D (Frais d'études)	+ 50 000 €

## **II. REMPLACEMENT UNIMOG U300**

M. le Maire rappelle qu'en raison de la vétusté de l'UNIMOG U300 (17 ans) et des réparations importantes devant être engagées pour un passage aux mines, la commission technique a étudié la question de son remplacement.

La meilleure offre a été faite par la Société CASSANI-DUBOIS qui accepte la reprise de l'ancien engin à hauteur de 30 000 € et propose la fourniture d'un UNIMOG Type U318 - Norme Euro 6 - Empattement 3080 MM - PTC 11 T pour un montant de 157 000 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte l'achat d'un UNIMOG Type U318 selon l'offre pré-citée, d'un montant TTC de 157 000 € moins la reprise de l'UNIMOG Type U300 fixée à 30 000 €, soit un montant net TTC de 127 000 € qui sera financé par emprunt.

En parallèle, il est demandé à la Société CASSANI-DUBOIS une intervention rapide pour réparer l'engin des Molunes actuellement en panne.

## **III. VENTE PARCELLE LOTISSEMENT**

Suite à une proposition d'acquisition de la parcelle n° 2 du lotissement Les Emeraudes Le Gitalet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de céder ladite parcelle d'une contenance de 632 m<sup>2</sup> au prix établi de 41 080 € à Mme Amélie BERTHE et M. Jérémie TRICOTTEUX et mandate Mme Elisabeth ARBEZ-CARME, 1ère adjointe, pour signer tous documents liés à cette affaire.

Par ailleurs, M. le Maire informe que des pré-réservations sont enregistrées pour les parcelles n° 9 et n° 13.

Quant aux travaux de finalisation de la route du lotissement, la pose de bordures est en cours avant goudronnage. L'aménagement du contournement route de la Vie Neuve sera également achevé prochainement.

#### **IV. INDEMNITE TRESORIER**

M. le Maire donne lecture du courrier en date du 23/08/2017 de M. le Trésorier des Finances Publiques de Saint-Claude concernant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil suite au changement de Comptable du Trésor.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'allouer à M. Philippe CASTELAIN, Receveur Municipal, l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, au prorata temporis.

#### **V. FORAGE FLUMEN**

Suite à des études géologiques laissant supposées que des investigations pourraient s'avérer fructueuses dans le cadre de recherche en eau potable sur le secteur de Flumen, le Conseil Municipal prend connaissance de la demande de la Ville de Saint Claude.

Celle-ci dans le cadre de ses besoins en terme de réserve de secours de pompage pendant les périodes de sécheresse est en recherche de nouvelles opportunités et souhaite faire procéder à des essais de forage, notamment au niveau de la parcelle cadastrée AP n° 5 appartenant à la commune de Septmoncel.

Le forage d'essai, d'une profondeur d'une vingtaine de mètres et d'un diamètre de 200 mm devrait être effectué afin de connaître la capacité en termes d'alimentation en eau potable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise la ville de Saint-Claude à effectuer ce forage expérimental.

#### **VI. COURRIERS DIVERS**

##### **COURRIERS DE REGIE DEPARTEMENTALE DES TRANSPORTS DU JURA (JURABUS) ET REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE EN DATE DU 01/08/2017**

Suite au transfert de la compétence Transport des Départements aux Régions en application de la loi NOTRE à compter du 01/09/2017, la Région Bourgogne Franche Comté a décidé de créer une Société Publique Locale (SPL Mobilités Bourgogne-Franche-Comté) afin de continuer à assurer les services de transports scolaires et réguliers.

Dans le but d'intégrer les structures communales au sein de cette Société, la Région propose l'acquisition d'une action d'un montant de 10 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de répondre favorablement à la Région et accepte d'acquérir une action de 10 €. Il mandate M. le Maire pour signer tout document afférant à ce dossier.

#### **VII. QUESTIONS DIVERSES**

##### **A) VENTE TERRAIN M. MEDARD**

Avant de conclure la vente de terrain de la commune au Poney Club, une visite sur place avant de faire procéder à l'établissement d'un document d'arpentage.

#### B) SENS INTERDIT RUE DU REPOS

Il est fait part d'un constat qui est relevé par des personnes empruntant régulièrement cette route à savoir que le sens interdit est de moins en moins respecté. Il est rappelé l'interdiction aux véhicules de descendre la Rue du Repos longeant le cimetière, faute de quoi des contrôles de gendarmerie pourraient être demandés

#### C) REDUCTION DE LA VITESSE DANS LE VILLAGE

M. le Maire informe l'assemblée que 2 écluses seront installées temporairement pour test et retour d'expériences sur le respect des limitations de vitesse.

Une écluse doit être installée au niveau de l'ancienne poste, l'autre à l'entrée nord du village. Dans les deux cas, une priorité serait laissée au sens montant.

Le dossier "sécurité village" (qui reste une question complexe dans son ensemble avec des avis qui ne sont pas toujours convergents) sera finalisé prochainement et pourrait faire l'objet d'autres résolutions et/ou d'aménagements complémentaires.

#### D) PROBLEMES CONTAINERS SEMI-ENTERRES ZONE DU PREFILLET

Le problème des mauvaises odeurs persiste dans cette zone.

La demande d'utilisation de sacs poubelle sera renouvelée ; **pour rappel, il est interdit de déposer les déchets en vrac dans les conteneurs semi-enterrés.**

En outre, cette question a déjà fait l'objet de discussion avec le SICTOM du Haut Jura à qui il sera demandé de chiffrer le coût de déplacement des conteneurs semi-enterrés.

#### E) DANGEROUSITE AU NIVEAU DU CARREFOUR DE LA SIMARD - LES MOLUNES

M. Daniel GRECARD évoque les problèmes d'excès de vitesse au carrefour de la Simard en provenance de la route de Lajoux.

M. le Maire va se rapprocher des services du département afin de soumettre la question.

#### F) FLECHAGE POSTE - MAIRIE DE SEPTMONCEL

Les devis des panneaux sont en cours d'examen.

#### G) PERSONNEL

A compter du 01/09/2017, Melle Charline GROSSIORD assure à nouveau les 2 permanences au secrétariat de mairie des Molunes ainsi que des missions au secrétariat de mairie de Septmoncel.

Séance levée à 23 h 30

Le Maire,  
Raphaël PERRIN

Affiché le 11/09/2017